



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Chambéry, le 26 avril 2024,

Service : Politique Agricole et Développement Rural

Affaire suivie par : Marion SIMON

Tél : 04. 79. 71. 72 .65

Mél : marion.simon@savoie.gouv.fr

Note relative au projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2024-2030

Consultation du public du 29/04/2024 au 20/05/2024

L'article 9 de la loi du 26 juillet 2000 relative à la chasse ainsi que la loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 ont instauré le principe d'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) qui doit être élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC), pour une période de 6 ans renouvelable.

Le schéma est établi en concertation avec notamment la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété rurale et les représentants des intérêts forestiers.

Il comprend des dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique qui consiste à rendre compatible, d'une part, la présence durable d'une faune riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles (article L.425-2 du code de l'environnement).

Le texte législatif prévoit notamment que ce schéma doit prévoir :

- les plans de chasse et les plans de gestion
- les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 72 26
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

- les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse : plans de gestion approuvés, prélèvements maximum autorisés, régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, lâchers de gibier, recherche au sang du grand gibier et prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement
- les actions en vue de préserver et restaurer les habitats naturels de la faune sauvage
- les actions en vue d'assurer la veille sanitaire de la faune sauvage.

Le SDGC 2024-2030 est le 4ème schéma mis en œuvre en Savoie.

Par rapport au 3ème SDGC, sur les 36 actions, 29 (80%) ont été réalisées à 80% et plus et 1 action a été abandonnée, les actions restantes ont été partiellement réalisées et seront à améliorer.

Préalablement à l'élaboration de la quatrième version du SDGC de Savoie, la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) a procédé à une série de consultations internes et externes au monde de la chasse dans l'objectif de recueillir des remarques et propositions pour la version 4.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre janvier et avril 2024 :

- 3 réunions décentralisées à destination des adhérents territoriaux pour présenter le projet. 128 détenteurs étaient représentés
- 7 mars : forestiers publics, privés, communes forestières et CASMB
- 11 mars : Consultation des associations spécialisées du monde de la chasse : grands gibiers, AFACC, gibiers d'eau, recherche au sang, ...
- 21 mars : DDT
- 25 mars : Service départemental de l'OFB

La version définitive du projet a été arrêtée le 9 avril 2024 par le conseil d'administration et adoptée le 20 avril 2024 à l'assemblée générale de la FDC73.

La finalité de la version 4 est de concentrer les actions, simplifier les procédures et modalités de chasse, de s'adapter aux nouvelles contraintes judiciaires ciblées sur les petits gibiers en proposant une meilleure connaissance des populations.

Il aborde les thèmes suivants :

- le volet sur la gestion des espèces reprend une partie des actions du SDGC 3 qui constituent le « cœur de métier » de la chasse savoyarde et confirment le haut niveau de gestion de la chasse en Savoie. Une amélioration de la connaissance de la petite faune de montagne est proposée.
- le volet sur la gestion des espaces confirme les actions de connaissance et d'amélioration des habitats du tétras lyre. L'engagement de la fédération sur l'amélioration de la biodiversité se poursuit.
- le volet sur les territoires et pratiques de chasse aborde les modalités d'entraînement et des concours des chiens de chasse ainsi que les incidences de la chasse sur les sites Natura 2000.
- le volet sur la chasse au cœur de la société reprend les actions sur la veille sanitaire, la formation des chasseurs ainsi que le rapprochement avec le grand public.
- le volet sur la sécurité à la chasse est bien évidemment reconduit presque à l'identique.

Chaque thème se décompose en orientations et mesures concrètes présentées dans le synopsis suivant. Les moyens et les outils évoqués dans chaque fiche action sont donnés à titre indicatif et seront retenus en fonction des priorités et des moyens de la Fédération Départementale des chasseurs de la Savoie.

Le projet d'arrêté, établi sur ces bases, est soumis à consultation du public, accompagné de cette note de présentation, par voie électronique sur le site des services de l'État en Savoie www.savoie.gouv.fr, du 29 avril au 20 mai 2024 inclus, conformément aux dispositions de l'article L.120-1 du code de l'environnement. Les avis sont à envoyer sur la boîte mails ddt-spadr-sdgc73@savoie.gouv.fr durant la période de consultation. Un seul avis par personne sera comptabilisé.

Pour la directrice départementale des territoires et par délégation,
Le chef du service politique agricole et développement rural,


Thomas RIETHMULLER

